

Communiqué de presse à Rouen, le mardi 27 octobre

NCI accompagne la transmission du groupe normand ATI

NCI, société de gestion indépendante multirégionale, fait son entrée au capital du Groupe ATI, fabricant de machines pour l'industrie agroalimentaire installé à Verson (Calvados). Cette prise de participation via son fonds « Reprendre & Développer 4 » a pour objectif d'accompagner la transmission de l'entreprise entre son dirigeant actuel, Frédéric de Sevin, et ses deux repreneurs, Franck Jaunay et Pascal Lemaigre, qui occupent des postes clefs au sein du groupe.

Une reprise sous le signe de la continuité

20 ans après la reprise du Groupe ATI par Frédéric de Sevin, une nouvelle phase de développement s'ouvre pour l'entreprise. Franck Jaunay et Pascal Lemaigre, respectivement directeur industriel et directeur commercial, succèdent à Frédéric de Sevin à la tête de l'entreprise.

Acteurs clefs du groupe et salariés depuis une vingtaine d'années, Franck Jaunay, et Pascal Lemaigre, deviennent ainsi les nouveaux actionnaires majoritaires de l'entreprise avec des ambitions de développement importantes.

Une entrée au capital pour un accompagnement à forte valeur ajoutée

Actionnaire minoritaire du Groupe ATI aux côtés de business angels régionaux, NCI a pour objectif de soutenir le projet entrepreneurial de Franck Jaunay et de Pascal Lemaigre. Mais également de les accompagner dans la formalisation et la mise en œuvre d'un plan de croissance stratégique.

« NCI est fier d'accompagner la transmission d'une société qui est sur une dynamique de croissance depuis de nombreuses années et de contribuer au maintien de son siège social et de l'emploi à Verson. Au-delà de l'investissement financier, notre ambition est d'aider ces deux nouveaux dirigeants à renforcer la position de l'entreprise sur le marché français tout en se développant sur de nouveaux axes tels que la conception et la production de nouvelles machines. Cela passera également par un accompagnement à l'international, source de croissance importante pour ATI », commente Stéphane Kerlo, directeur général adjoint de NCI.

« Nous sommes ravis d'avoir mené à bien la reprise de notre société dans laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années. Ce projet s'est concrétisé grâce au soutien des banques et de partenaires comme NCI, sans lequel il n'aurait pu aboutir. Nous remercions tout particulièrement Stéphane Kerlo et Elodie Aymard pour leur professionnalisme et leur sympathie, qui nous ont permis de faire aboutir notre dossier avec sérieux et sérénité », se réjouissent de leur côté Pascal Lemaigre et Franck Jaunay.

À propos d'ATI

Partenaire de l'industrie agroalimentaire depuis plus de 20 ans, le Groupe ATI rassemble trois marques aux activités complémentaires : Atia Industrie, spécialisée dans la conception et la fabrication de machines de remplissage et de dosage ; Axys Robotique, spécialisée dans l'intégration et la programmation de robots ; Atipak spécialisée dans le négoce d'opercules et de consommables. Reconnue pour son savoir-faire, l'entreprise située à Verson a réalisé un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros en 2019.

À propos de NCI

NCI, acteur majeur du capital investissement régional, investit des compétences et des fonds propres dans des projets de création, de développement et de transmission d'entreprises. Avec une croissance historique à deux chiffres et 239 M€ sous gestion (confiés par des investisseurs institutionnels publics et privés), NCI concilie finance et développement économique sur un territoire à fort potentiel : Normandie, Hauts-de-France, Bretagne, Pays de la Loire et région parisienne. La société 100 % indépendante compte 18 collaborateurs situés à Rouen (siège social), Lille, Paris et Rennes.

Acquéreurs & investisseurs : Managers (Franck Jaunay, Pascal Lemaigre), NCI (Stéphane Kerlo,

Elodie Aymard), Agir Participation, business angels

Cédants: Frédéric de Sevin, Gauthier Conseil, Philippe Martine

Conseil M&A: Triple A

Conseil repreneur et due diligence : In Extenso (Jean-Yves Mercier, Guillaume Legue)

Avocat Investisseur : Fidal (Bertrand Ducoin, Angélique Le Mons)

Avocat Repreneurs: Me Jean Marie Gourlaouen

Avocat Cédants : Me Michel Bailly

Dette : CIC Nord Ouest, BRED, Crédit Agricole Normandie